



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16.02.2023

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 131 personnes
Dont ont le droit de vote : 125 personnes (majorité à 63)
- Excusés : Mme Geneviève Genoud, MM Cédric Progin et Sébastien Guinnard
- Scrutateurs : MM Heinz Beutler, Daniel Fridelance, Urs Christoph Helbling et Marc Huguenot
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 5 du 3 février 2023
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Chantal Moret, secrétaire communale adjointe

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19.12.2022

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 70, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch

2. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye

3. Budget de fonctionnement 2023

4. Présentation du budget de fonctionnement 2023

5. Rapport de la commission financière

6. Approbation de l'augmentation de l'impôt communal de 58.9 à 66,0 dès le 01.01.2023

7. Approbation du budget de fonctionnement 2023

8. Présentation du plan financier 2023-2027

9. Divers

A 20h15, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a 6 invités dans l'Assemblée dont Mme Rouleau de La Liberté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19.12.2022

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 70, mis à disposition à l'administration communale et sur le site www.gletterens.ch

M. Savoy informe qu'il a reçu un mail d'un citoyen concernant les charges des employés et des conseillers. La réponse est que la moyenne pour les 5 dernières années est de CHF 88'700.00 pour le Conseil communal incorpore. Avec le passage de MCH1 à MCH2, il y a une ventilation différente sur certains postes comptables d'où un grand changement dans la nouvelle comptabilité.

Pour le personnel de l'administration, du port et de l'édilité, le montant est de 461'600.00, à cela il faut déduire le montant de la convention avec Vallon, d'un montant de CHF 37'000.00 et les travaux extérieurs pour un montant d'environ CHF 40'000.00.

Un citoyen demande les chiffres pour 2023 concernant le personnel.

M. Savoy répond que tout est inscrit dans le budget.

Un citoyen dit que c'est lui qui a fait le mail et qu'il aurait souhaité par politesse de recevoir une réponse, il ajoute qu'il aurait souhaité avoir les chiffres MCH1 pour pouvoir faire un comparatif avec le budget 2023, car selon lui pour l'administration, il y aurait 80 % d'augmentation entre 2016 et aujourd'hui.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2022 est approuvé avec 106 voix pour, 6 contre et 13 abstentions.

2. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye

Mme Emilie Lesquereux explique que les statuts ont été révisés complètement car la structure a énormément grandi. Le réseau santé social de la Broye Fribourgeoise c'est :

- Le Service d'aide et de soin à domicile, 600 clients et 110 collaborateurs
- 1 foyer de jour, à Montagny – 6 à 7 personnes – 3 collaborateurs
- 3 EMS, les Fauvettes à Montagny, les Mouettes à Estavayer et les Lilas à Domdidier
- Le Service social, 280 bénéficiaires et 14 collaborateurs
- Le Service des curatelles 340 personnes concernées et 15 collaborateurs
- 5 membres de la direction

En tout, il y a 434 collaborateurs.

Le RSSBF a un budget de 45 millions, dont plus de 13 millions de participation des communes du district.

Ces statuts ont été approuvés par l'assemblée des délégués du 16 novembre 2022.

Cette révision totale contient des modifications nécessaires pour l'harmonisation de leurs statuts avec les nouvelles législations cantonales, notamment en termes de santé, de politique en faveur des seniors et en matière financière. Elle permet également de déterminer la gouvernance de l'association et de préciser les rôles et les missions des nouveaux organes, tels que la commission financière et la commission consultative.

Questions :

Une citoyenne dit que les statuts n'étaient pas disponibles sur site.

M. Savoy répond qu'ils ont été mis avec un léger retard, mais qu'ils étaient disponibles, comme pour le reste des documents, à l'administration communale.

Les statuts de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye sont approuvés avec 98 voix pour, 5 contre et 22 abstentions.

3. Budget de fonctionnement 2023

M. Savoy, Syndic, explique que le législatif a refusé, lors de la précédente Assemblée, l'augmentation de la contribution immobilière de 2 à 2,5 et l'augmentation de l'impôts sur les personnes de 58,9 à 68,9. Le Conseil communal a supprimé l'augmentation de la contribution immobilière et a revu l'augmentation de la hausse d'impôts à 66,0. Lors de l'Assemblée, précédente, le sujet du financement des investissements votés a été abordés. Monsieur le Syndic informe que plusieurs établissements bancaires ont été approchés et qu'ils ont tous refusés d'entrer en matière pour nous accorder des crédits, sans fournir les comptes 2022 et un budget 2023 équilibré.

Monsieur le Syndic donne l'exemple de l'achat du nouveau programme informatique ainsi que les travaux au port. Pour le programme, il faudra le payer avec les liquidités et pour les travaux au port, ils ont commencé grâce au montant alloués par l'assurance de la Commune mais sur le principe ils ne pourront pas être terminés tant que la Commune n'a pas recours à un emprunt faute de budget 2023 accepté.

Monsieur le Syndic informe également que les réserves comptables ne sont pas des liquidités. On peut effectivement équilibrer les comptes avec ces dernières mais ce système a ses limites dans la mesure où le problème des liquidités n'est pas réglé.

Monsieur le Syndic présente les différents postes où des coupes et des suppressions ont été effectuées dont il y a des différences. Il informe que le

Conseil Communal a fait certain choix douloureux pour pouvoir économiser. Il confirme les différents points mentionnés dans le bulletin communal.

Questions :

Un citoyen demande au Président de la Commission financière pourquoi une facture adressée à la Commune n'est toujours pas payée. Que pour mettre de l'argent pour un avocat ou pour les castors c'est possible mais pas pour payer une facture. Il ajoute que tant qu'on ne signe pas la convention ils ne veulent pas payer.

Monsieur le Syndic lui répond que le Président de la Commission financière s'est excusé pour ce soir, qu'il ne pourra pas lui répondre. Il rend également attentif le citoyen que ce dernier a toutes les cartes en mains pour obtenir ce qu'il demande et que, malgré les différents recours auprès des autorités civiles, il n'a jamais eu gain de cause et qu'il devrait se poser les bonnes questions.

Le même citoyen revient sur les propos de Monsieur le Syndic et dit que le montant doit être payé.

Un citoyen précise qu'avec un taux à 66,0 c'est 12,08 % d'augmentation d'impôts et il trouve que c'est beaucoup.

Concernant les eaux usées, la diminution des recettes est de CHF 15'000.00 et il demande pourquoi, bien que les charges n'aient pas changés.

Monsieur le Syndic répond que les explications ont été données à la dernière assemblée et ajoute que le nouveau règlement sur l'eau et l'épuration devra être validé en 2023. Si ce n'était pas le cas, le budget 2023 serait encore péjoré selon le déficit de ce dicastère.

Le même citoyen demande pourquoi les honoraires des urbanistes ne sont pas changés, et précise que si on diminue les frais, ces honoraires pourraient être baissés.

Monsieur le Syndic indique que dans ce poste, il y a les dossiers en cours pour des modifications dans le PAL et la participation au bureau technique intercommunal.

Un citoyen demande à quoi correspond la rubrique « locations de salle » et ajoute qu'il regrette les baisses des subventions aux sociétés locales.

Monsieur le Syndic répond qu'il s'agit des abris PC sis dans le bâtiment de l'administration. Une partie est louée à l'AISPG pour de la rythmique enfantine et la cuisine à un service traiteur. Concernant les sociétés locales, des décisions ont dû être prises pour réduire les charges.

Une citoyenne dit qu'elle n'intervient pas de gaieté de cœur et souhaite que son interpellation soit insérée complètement au procès-verbal :

« Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens,

En préambule, je demande à Mme la Secrétaire de bien vouloir insérer ma présente intervention in extenso. Je lui en transmettrai le texte demain par courriel.

En 2^{ème} préambule, j'aimerais bien préciser que si j'interviens, ce n'est pas de gaieté de cœur ni pour enquiquiner qui que ce soit. Je me propose d'évoquer des faits dans un souci de constructivité.

Entrons dans le vif du sujet.

*Même si je comprends bien la démarche que tous les secteurs doivent « maigrir », je trouve assez choquant de faire des coupes sombres, respectivement des suppressions, dans les dépenses liées aux sociétés locales, au 3^{ème} âge, au tourisme, aux bourses et subventions pour les jeunes, surtout en augmentant quand même la quotité d'impôt. Car ces dépenses socio-culturelles supprimées ne représentent « **que** » CHF 40'500.00.*

Je trouve aussi inquiétant qu'on augmente les impôts alors que nous n'avons même pas encore commencé à payer la note pour le nouveau CO.

Toutefois, je pourrais vivre avec une augmentation de la taxe immobilière (qui donnerait à peu près le même résultat que ce qui nous est soumis dans ce 2^{ème} budget), considérant que les propriétaires sont censés être plus aisés que nos retraités AVS, p.ex. L'augmentation serait alors nettement moins impopulaire et plus sociale....

*Monsieur le Syndic nous martèle, y compris dans la presse, que nos réserves ne sont **QUE** des réserves comptables et qu'il a besoin de liquidités que les banques ne lui prêtent plus. Je n'arrive presque pas à croire qu'on ne nous prête plus.*

Je me pose la question de savoir à qui la commune demande des prêts – bien qu'aux comptes 2021, on voit que notre seul créancier est la BCF - et comment elle vend les atouts de la commune.

En effet, nous pouvons faire valoir des réserves libres pour CHF 1'071'163.00, même si elles ne sont que comptables dont il faudra toutefois retrancher le déficit aux comptes 2022 d'environ CHF 300'000.00. Il resterait donc CHF 770'000.00 de réserves libres.

Sans compter les réserves affectées de CHF 1'150'00.00, réserves qui somnolent, qui dorment depuis 2016 et qu'on devrait peut-être dissoudre puisque ça fait 7 ans qu'on en fait absolument rien.

Et il y aura les réserves latentes aux comptes 2022 puisque selon le nouveau système comptable entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022, le patrimoine, les actifs de la commune, doivent figurer au bilan à leur valeur d'acquisition ou de construction (article 27 de l'ordonnance sur les finances communales). Rien qu'avec le port et la capitainerie on arrive à plus de 2,2 millions de réserves supplémentaires. Au pif, comme ça, le total des réserves latentes doit avoisiner

les 3 millions et plus. Ce qui veut dire que nous avons des réserves totales équivalentes à un budget annuel. C'est énorme !

De plus, il y 12 ans, nous avons 7,3 millions de dettes (moyenne de CHF 9'300.00 par habitant) alors qu'à fin 2021, nous en étions à 4,9 millions (moyenne de CHF 4'500/habitant), donc plus de la moitié moins par habitant. Qu'on puisse ne pas nous prêter est donc totalement incompréhensible.

Je pense donc que pour obtenir des crédits auprès d'instituts financiers, il faudrait demander ailleurs qu'à la BCF (apparemment c'est déjà fait) et se faire aider soit par la fiduciaire soit par le Service des communes ou les deux ou par quelqu'un qui a un réseau voire un courtier (certaines communes le font déjà).

Pour ceux qui se demandent pourquoi nos réserves ne sont QUE comptable et pas des réserves en monnaie sonnante et trébuchante, il peut y avoir plusieurs raisons mais principalement c'est parce que soit nous avons payé des investissements, totalement ou partiellement, par la caisse communale (les liquidités courantes) ou soit nous avons remboursé beaucoup de dettes par la caisse communale.

En soi, ce n'est pas un mal mais c'est vrai que ça c'était les bonnes années et qu'il aurait plutôt fallu emprunter davantage tant que les taux étaient bas.

Je reviens aussi sur les assertions de Monsieur le Syndic qui nous dit que la banque ne nous prête que si un budget équilibré est approuvé par l'assemblée. Or, un budget équilibré, c'est très facile à faire : il suffit de rajouter une ligne dans le budget qui s'appellerait « prélèvement dans la fortune communale » et le tour est joué. Je m'appuie sur la loi sur les finances communales, à son article 20 :

«Équilibre financier

³Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber. » - ce qui est le cas.

Également intéressant, l'article 65 sur les hausses obligatoires d'impôts :

«¹Lorsque le budget du compte de résultats affiche **un excédent de charges non couvert par le capital propre non affecté**, une augmentation des impôts communaux est obligatoire. - ce qui n'est pas le cas.

Pour l'amélioration des liquidités communales, je pourrais encore vous parler de la facturation. Le dernier exemple en date qui m'interpelle, c'est la facturation de l'eau puisque les compteurs d'eau ont été relevés fin novembre 2022 mais facturés 2 mois plus tard. On pourrait aussi se demander comment améliorer la gestion du contentieux. Je ne sais pas comment sont suivis les mauvais payeurs mais le nerf de la guerre, c'est ça.

Une autre solution serait de déléguer la facturation et le suivi des impôts à l'Etat. Ça coûte quelque chose mais ça permettrait sans doute de se passer d'une personne à l'administration (ou un pourcentage de poste).

Si le budget de ce soir est accepté, il faut bien comprendre que le Conseil communal n'aura pas le droit - si les finances le permettaient à la fin de cette année - de donner les subventions, toutes ou partielles, aux sociétés locales, au Village Lacustre, etc. Car le budget vaut autorisation de dépenses pour le Conseil communal et dépenser plus n'est autorisé QUE pour des dépenses imprévisibles et urgentes, ce que ces dépenses ne sont pas.

Réfléchissons bien avant d'approuver un budget aussi peu social, aussi peu convivial.

Pour ma part, les choses sont claires. Je vais refuser le budget tel que proposé ce soir et je demande au Conseil communal :

- 1. De garder le taux d'impôt à 58.9 cts*
- 2. De remettre au budget les dépenses liées au Village Lacustre, aux sociétés locales, au 3ème âge, aux participations des frais de transports des étudiants, à la participation au Conservatoire et écoles de musique, soit CHF 40'500.00 en tout*
- 3. De prélever dans la fortune communale l'excédent de dépenses induit. Je l'ai calculé grossièrement : si nous n'augmentons ni les impôts ni la contribution immobilière, prélèvement d'environ CHF 150'000.00 sur la fortune. Si nous n'augmentons que la contribution immobilière, prélèvement d'environ CHF 70'000.00.*
- 4. En dernier recours, pour ne pas trop taper dans les réserves, d'éventuellement augmenter la contribution immobilière de 2 à 2,5 pour mille*

Je vous remercie de m'avoir écoutée. »

Elle ajoute que M. Savoy a répondu en partie à l'interrogation concernant les demandes de crédits.

Mme Bornand répond que les réserves ne peuvent pas être mises en comptabilité.

M. Savoy répond que la migration a été compliquée car des factures sont sorties erronées, il en est de même pour d'autres communes qui ont changés de programme informatique.

La même citoyenne précise qu'elle a appelé le service des communes concernant les réserves. Elle ajoute qu'il est possible d'utiliser ces dernières pour compenser les pertes.

M. Savoy précise également qu'une fiduciaire spécialisée aide la Commune pour le passage à MCH2.

Un citoyen dit que quand on a besoin de liquidités, c'est bien d'envoyer les factures dans l'année et il souhaite savoir le montant des liquidités non encaissé.

M. Savoy dit qu'on ne peut pas le dire maintenant mais qu'on va regarder et qu'on lui répondra.

Un citoyen dit que les montants CHF 715'500.00 pour les ressources humaines sont conséquents.

Mme Bornand répond qu'il y a les cotisations, les frais de formations pour tout le personnel et que tout est compris.

Un citoyen dit que cela représente 14 % des charges. Il ajoute que les cadeaux de l'exécutif n'ont pas été touchés.

Monsieur le Syndic répond qu'en 2022 il y a deux employés qui ont fêté 10 et 20 ans d'activités pour la commune. C'est un moyen de les remercier pour leur fidélité.

Un citoyen dit que CHF 2'000.00 pour le compte 0120.3099.00 repas de fin d'année, excursion, cadeaux de l'exécutif c'est beaucoup, que pour l'exécutif.

Monsieur le Syndic dit que cela correspond à toute l'année pas seulement le souper de fin d'année.

Un citoyen dit qu'aucun effort n'est fait sur les Ressources Humaines, mais par contre on baisse sur l'entretien et les machines.

Monsieur le Syndic dit qu'il extrapole. Il précise qu'il y a 5,6 équivalent plein temps pour tous les employés communaux (port, éditité, administration).

Les salaires sont de CHF 461'600.00. Un audit de l'organe de contrôle a été effectué et il en est ressorti qu'il manque un poste à l'administration.

Le même citoyen prétend qu'il peut faire le même audit avec un résultat inverse à savoir une surdotation des emplois dans la Commune.

La migration et l'adaptation au nouveau programme informatique, le changement de personnel et le passage à MCH2 a été une charge de travail supplémentaire pour l'administration qui tente depuis quelques temps de se mettre à niveau.

Un citoyen demande si pour le compte 7690 – Agenda 21 – développement durable la somme est vraiment nécessaire.

Monsieur le Syndic répond que l'agenda 21 fait partie du label cité de l'énergie et qu'il permet de s'inscrire dans une certaine durabilité

Un citoyen demande s'il y a une obligation de le faire.

M. Savoy dit que non, mais cela englobe beaucoup de services, notamment la gazette, les évaluations des bâtiments ainsi que différentes actions.

Un citoyen dit qu'il y a une augmentation de 150 % sur le tarif des déchets.

M. Savoy précise que la taxe d'utilisation de base a baissé et la taxe déchets a elle augmenté. C'est une obligation légale.

Mme Bornand répond que la taxe de base était de 190.00 par ménage et elle va passer à 45.00 par personne. Les taxes (bases et utilisation) doivent être équilibrées.

Un citoyen dit que Monsieur Prix n'a pas d'autorité légale.

M. le Syndic lui répond qu'il a entièrement raison, que Monsieur Prix donne des recommandations, mais que pour valider des règlements ou des grilles tarifaires le Canton exige que le dossier passe d'abord chez Monsieur Prix avant d'être validé par nos autorités cantonales.

Un citoyen a deux questions. Il souhaite savoir ce qu'il va se passer si le budget était refusé ce soir et concernant les charges liées qui augmentent chaque année. Que va-t-il se passer à l'avenir ? On est devant le fait accompli et on va dans le mur. Que fait la commune et les autres communes concernant ces charges.

M. Savoy répond que les charges liées vont certainement continuer à augmenter. Notamment avec deux EMS, estimés à 60 à 70 millions à charge des communes. Avec les autres communes, on essaie de diminuer les charges liées, mais face à des grandes communes, il est difficile de modifier la tendance. Avec MCH2, les communes sont plus riches mais les problèmes de liquidités sont omniprésents malgré la fortune liée à leur patrimoine. Pour 2023, plusieurs communes ont des budgets déficitaires. Les taxes pour l'eau et l'épuration vont augmenter en raison de la mise sur pied d'une nouvelle STEP régionale, estimées à environ 63 millions. La question est de savoir si nous n'en faisons pas trop au niveau des nouvelles normes.

Si le budget présenté ce soir est refusé, on se retrouvera dans 6 semaines. On n'aimerait pas se retrouver dans un bras de fer, entre l'exécutif et le législatif. Le Préfet et le service des communes seront certainement présents pour la présentation de ce troisième essai.

Un citoyen dit qu'un budget de CHF 400'000.00 a été voté fin mai 2022 pour le port, mais que finalement seulement CHF 260'000.00 seront nécessaires.

M. Savoy précise que les travaux sont en cours vers la passerelle des castors et le long de la plage. Ils sont nettement plus importants que ce qui avait été imaginé au départ. Par contre, si le budget est refusé, les cabanes ne seront pas modifiées, seulement réparées pour une année ou deux. Les critiques sur le choix des matériaux ont été entendues. Le pont en voûte est considéré très dangereux. Le nouveau concept choisi est plus compact.

Le citoyen demande si l'entièreté du projet se fera.

Monsieur le Syndic dit que si le budget est voté oui, mais que si on n'a pas le budget on ne peut pas effectuer les travaux.

Le citoyen dit qu'on vote un budget et on sait qu'on n'a pas les liquidités et on propose des augmentations d'impôts quand on ne peut plus faire autrement.

Une citoyenne ne comprend pas pourquoi on vote des investissements mais qu'on n'a pas de liquidités. La plage est ouverte pour les chiens dès le mois de novembre mais il n'y a plus de poubelle. La première est près de la capitainerie. Ce n'est pas agréable de se promener avec les sachets orange.

Monsieur le Syndic explique que lors du vote de cet investissement, le financement devait être assuré par un emprunt et qu'à cette période la situation le permettait. Dans la mesure où les travaux ont pris un peu de retard dans leur réalisation, la demande d'emprunt a été effectuée début 2023 et que, compte tenu, de l'évolution budgétaire de la Commune les établissements bancaires contactés ne pouvaient plus entrer en matière.

Un citoyen remarque qu'il y a beaucoup de spécialistes dans la salle. Il relève que la motivation des « accusés » baisse. Gletterens est une commune paradisiaque. Il y a 15 ans, on est passé de 500 personnes à 1000. Les rentrées d'impôt ne sont pas proportionnelles avec le nombre d'habitants. Le taux de 66% est bas par rapport aux autres communes. Il propose aux spécialistes de se porter candidat au Conseil. Avec 60 % de charges liées, on ne peut pas faire grand-chose. Si on doit se revoir dans 6 semaines et que le budget ne passe toujours pas, c'est le canton qui imposera le taux d'imposition.

Un citoyen dit qu'on a un gros problème de liquidités mais on ne sait pas le montant des impayés. Est-ce que les banques ont demandé ces montants.

Monsieur le Syndic répond que non.

Un citoyen dit que faire peur aux gens pour faire passer quelque chose est dérangeant.

Un citoyen dit que le montant de CHF 60'000.00 pour la passerelle et les CHF 22'000.00 pour les cabanes budgétisées, seul un quart du budget suffit pour tout restaurer convenablement. CHF 30'000.00 suffisent pour réparer convenablement et il y a un potentiel d'économies de CHF 47'000.00.

Monsieur le Syndic répond que les cabanes ne sont pas encore commandées. Concernant la passerelle en voûte, une maison spécialisée a été contactée car il faut prévoir un renforcement métallique sous les traverses. Quant à une éventuelle économie sur ces travaux, elle n'entrerait pas dans le fonctionnement mais dans l'investissement des réfections liées au port.

Un citoyen précise qu'il n'a pas critiqué les personnes qui ont parlé.

Un citoyen dit que l'exécutif a un devoir d'exemplarité, concernant les vacances du Conseil.

Monsieur le Syndic dit qu'il ne souhaite pas que le Conseil soit doublement pénalisé en baissant son salaire et en augmentant son impôt. Le tarif des vacations du Conseil communal n'a que très peu variés depuis 1992.

4. Présentation du budget de fonctionnement 2023

5. Rapport de la commission financière

M. Aug, membre de la commission financière, lit le rapport de sa commission qui invite les citoyens présents à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2023.

Monsieur le Syndic remercie la commission financière pour son travail.

6. Approbation de l'augmentation de l'impôt communal de 58.9 à 66,0 dès le 01.01.2023

M. Aug, membre de la commission financière, lit le rapport qui invite les citoyens présents à l'Assemblée d'accepter cette augmentation d'impôts qui aura le mérite d'équilibrer le budget communal.

L'augmentation de l'impôt communal est refusée avec 49 voix pour, 57 contre et 19 abstentions.

7. Approbation du budget de fonctionnement 2023

Le budget de fonctionnement ne sera pas voté vu le refus de l'augmentation de l'impôt communal.

8. Présentation du plan financier 2023-2027

Le plan financier ne sera pas présenté vu le refus de l'augmentation de l'impôt communal.

9. Divers

Monsieur Le Syndic informe que, contrairement à ce qui a été évoqué durant cette Assemblée, un budget peut être présenté jusqu'à son acceptation. Une tutelle sera instaurée seulement si l'exécutif serait inférieur à trois Conseillers.

Monsieur Le Syndic informe que le restaurant de la Croix Fédérale est fermé actuellement. Le bail a été résilié à fin février suite à la faillite de l'exploitant. Deux repreneurs se sont montrés intéressés. Dans le meilleur des cas, l'établissement pourrait à nouveau être exploité début juin.

Un citoyen souhaite avoir les comptes par nature, car c'est plus lisible et plus transparent.

Monsieur le Syndic l'informe que l'administration fera son possible pour lui communiquer ce document pour les comptes 2022 en MCH 2.

Un citoyen demande s'il y a des viennent-en-suite.

Monsieur le Syndic informe que non et que tout le monde peut voter pour tout le monde. Le 1^{er} tour sera à la majorité absolue et le second à la majorité relative.

Une citoyenne demande quand seront présentés les comptes 2022.

Monsieur le Syndic répond qu'ils seront présentés en mai.

Un citoyen dit qu'il a entendu que l'école était trop petite et qu'un projet sera voté, mais rien ne figure au budget ou dans les investissements, donc ce n'était pas prévu lors de la dernière présentation.

M. Savoy répond que l'AISDPG est indépendante et que c'est son Assemblée des délégués qui prendra une décision. Pour les Communes membres l'investissement et les charges leurs seront facturées et s'ajouteront à leurs budgets de fonctionnement.

Le même citoyen constate que l'Assemblée communale n'a plus à voter pour les investissements.

Monsieur Le Syndic lui répond que c'est dans les statuts de l'AISDPG qui ont été validé par les législatifs des Communes membres.

Une citoyenne demande qu'il y ait sur le site de l'AISDPG les procès-verbaux et les comptes.

Monsieur le Syndic lui répond que la demande a été transmise à l'AISDPG et que nous réitérerons cette dernière pour que cela se fasse.

Un citoyen a remarqué que la neige a été enlevée par un tracteur sur le terrain de football.

M. Savoy répond que cela a été fait par une société locale sans une demande et autorisation de l'AISDPG. C'était une initiative privée et que selon le règlement d'utilisation du terrain, il n'y a pas de déneigement.

M. le Syndic clôt l'assemblée, il remercie les personnes présentes et leur souhaite un bon retour.

Fin de la séance à 21h50.

La Secrétaire : Chantal Moret

Le Syndic : Nicolas Savoy